

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 JANVIER 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (arrivée à 18h18), COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEUD Chantal, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELLISSIER Robert, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, MONTABONE Michel donne pouvoir à MAXIMIN Christine.

Absente non excusée : ROMMENS Sophie.

RAPPORT N° 2025/11 : ALCOTRA – Dépôt de candidature pour le projet simple « MODERATTI » - Mise en œuvre du SDE

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2020, portant sur validation du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME et engageant la CCSP dans la démarche Territoire engagé transition écologique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 01 juillet 2022, portant sur réalisation d'un schéma directeur des énergies ;

Vu les commissions TENATEC du 27 février 2024 et du 22 novembre 2024 ;

Vu le séminaire du 25 juin 2024 portant sur la priorisation des objectifs du Schéma directeur des énergies ;

Vu la décision du Comité de suivi ALCOTRA, par consultation écrite clôturée le 10 juillet 2024 et notifiée le 05 août 2024, approuvant le Projet de Coordination et de Communication PITER+ 2021-2027 des Terres Monviso, dont la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras est le chef de file ;

Vu l'appel à candidatures pour le troisième appel à projet simple lancé le 30 avril 2024 et terminant le 31 janvier 2025 sur l'axe « déploiement des énergies renouvelables ».

Considérant les ambitions et enjeux territoriaux transfrontaliers des Terres Monviso inscrits au Manifeste des Terres Monviso signé au col de Larche le 2 février 2023, qui a renforcé la volonté des signataires d'approfondir la coopération transfrontalière et la coordination de politiques publiques sur les territoires partenaires ;

Considérant l'importance de faire de la transition énergétique un des axes de travail prioritaires à court, moyen et long terme ;

Considérant l'opportunité de répondre à ces enjeux dans le cadre des projets simples attachés au dispositif des Stratégies Territoriales Intégrées PITER+ du programme INTERREG ALCOTRA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** l'exposé de Madame la Présidente ;
- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté de communes de Serre-Ponçon au partenariat du projet simple MODERATTI ;
- **D'ACCEPTER** la désignation, par le partenariat du projet, de Energie partagée association de chef de file ;
- **D'APPROUVER** le montant total de l'opération « MODERATTI » estimé à 1 317 580,40 € et bénéficiant d'un taux d'intervention de 80% de FEDER, avec l'engagement financier de la Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le projet à hauteur de 234 625 € sur vingt-huit mois, selon le plan de financement suivant :

MODERATTI			
Plan de financement pour l'engagement de la CC de Serre-Ponçon			
DEPENSES		RECETTES	
Coûts directs	187 700 €	Subvention FEDER 80%	187 700 €
Coûts forfaitaires générés	46 925 €	Autofinancement 20%	46 925 €
TOTAL	234 625 €	TOTAL	234 625 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter toute subvention publique liée à l'opération, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa réalisation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEUD